

## PREPARATION DU LIN (SCP 120.02)

Projet d'accord national du 13 mai 2011

Lors de la réunion de la Sous-commission paritaire pour la Préparation du lin de ce 13 mai 2011, un projet d'accord sectoriel 2011-2012 a été conclu.

### Voici les lignes de forces du projet d'accord:

1. Un accord sectoriel pour 2 ans ( 2011 – 2012 ).
2. La quote-part patronale dans les chèques-repas est augmentée de € 0,35 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et de € 0,30 à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2012. L'augmentation totale récurrente s'élève donc à € 0,65.
3. Dans le secteur préparation du lin, tous les régimes de prépension existants sont prorogés de 2 ans.
4. Le montant de l'allocation sociale complémentaire (complément en cas de chômage temporaire) reste inchangé, il est de € 6,81. Ce complément est payé du 1<sup>er</sup> au 86<sup>ème</sup> jour de chômage temporaire (régime de la semaine de 6 jours). En 2012, les employeurs devront payer eux-mêmes le complément légal de € 2,00 par jour de chômage temporaire, après la période couverte par cette allocation sociale complémentaire.
5. L'allongement de 15% des délais de préavis prévu pour 2012 par la loi du 12 avril 2011 ne s'applique pas seulement aux nouveaux contrats de travail conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, mais aussi à tous les contrats de travail existants. Dans le secteur Préparation du lin, ce sont les délais de préavis de la CCT 75 qui s'appliquent actuellement.
6. Tous les accords à durée déterminée du secteur Préparation du lin sont prorogés de 2 ans.

**Les conventions collectives de travail seront signées  
lors de la réunion de la Sous-commission paritaire du 27 juin 2011.**